

Ligue régionale de natation

Conseil d'administration du mardi 7 décembre 2021

La réunion a lieu en visioconférence et en présence au siège du comité régional de natation à la Maison régionale des sports, 1 route de la Digue - 97490 Sainte-Clotilde

Ordre du jour :

1 - Suite à donner après l'intrusion et la modification sans droit ni autorisation dans l'interface Extranat le mercredi 17 décembre 2021

2 - Point sur l'organisation du meeting de l'océan Indien

PRÉSENT.E.S (présentiel)

Julie ABEL, Frédéric ARNAUD, Pierre DEBAST, Henri FONTAINE (le président)

PRÉSENT.E.S (visioconférence)

Mahdia BENHAMLA, Guilène FAUBOURG, Samuel IDMONT

EXCUSÉ.E.S

Flore ATTYASSE

Marc BERTSCH

Dominique DERVILLIER

Thierry GOUPIL

Le président ouvre la séance à 18h39

1 - Suite à donner après l'intrusion et la modification sans droit ni autorisation dans l'interface Extranat le mercredi 17 décembre 2021

L'incident grave et inédit à ce jour avait été exposé dans le PV du CD du jeudi 18 novembre
(voir extrait en annexe 1)

Dans un mail daté du 7 décembre, Thierry Goupil indique "pourquoi Antoine Le Goff a-t-il fait ces modifications, il faudra qu'il nous l'explique (...) . dans tous les cas, même s'il a pu mettre en évidence des irrégularités dans l'organisation (...) en aucun cas, il n'aurait dû se substituer à la ligue en faisant des modifications lui-même"

Thierry Goupil ajoute "il y a eu un autre incident concernant les interclubs (...) Frédéric Delmotte entraîneur de la jeanne natation, a réuni entraîneurs et présidents de clubs pendant les interclubs. C'était en fait, un tribunal populaire (...) demandant le déclassement de l'Asec pour cause de tricherie (...). Il s'agit donc de propos diffamatoires (...). Si Frédéric Delmotte était témoin d'anomalies pendant la gestion d'Extranat (...) en aucun cas, il n'aurait dû se substituer à la ligue (...) et en plus diffamer publiquement un club"

Thierry Goupil demande que la commission de discipline statue sur les deux cas et précise : "ceci est une demande personnelle en tant que membre du comité directeur de la ligue, et une demande officielle de l'Asec Natation Saint-Paul" (*voir mail complet en annexe 2*)

Une discussion s'engage entre les participant.e.s du CD pour déterminer une décision de la ligue.

Pierre Debast remarque : "la moindre des choses est de faire un courrier de demande d'explications à l'Asec puisque que le vice-président de ce club reconnaît qu'Antoine Le Goff a commis les faits"

Il note qu'au cours de la réunion citée dans le courrier de Thierry Goupil, "Fredo Delmotte n'a jamais dit que les nageuses et les nageurs ont triché, il a constaté une anomalie grave, il en a fait part à tout le monde, son intervention était d'autant plus légitime que l'histoire avait fait le tour de tous les clubs.

Il ajoute : "Monsieur Le Goff, contrairement aux autres entraîneurs, n'est pas venu à la réunion et son président n'est pas aller le chercher"

Dominique Dervillier indique "Fredo Delmotte a tenu cette réunion, en présence du président et du comité directeur, pour informer tous les clubs de la situation. Si l'Asec estime qu'il y a eu un problème, il lui faut porter plainte"

Concernant l'intrusion dans Extranat, Julie Abel déclare : "la ligue est aussi fautive puisqu'elle a donné les codes"

Frédéric Arnaud souligne que selon une pratique utilisée sans aucun incident jusqu'à présent, les codes Extranat étaient donnés en toute confiance par Franck Schott (CTS) aux clubs organisateurs de compétition. L'objectif était d'éviter d'alourdir le système.

"Désormais, il y a une perte de confiance" estime le président

Guilène Faubourg rappelle qu'il y a déjà un précédent incident. Il y a quelques mois lors d'une compétition à Plateau Caillou organisée et gérée par l'Asec, un nageur de ce club avait été autorisé à participer à la compétition.

L'autorisation et l'inscription de ce nageur sur la liste de départ ont été faites par le club organisateur sans en référer au juge arbitre et en dépit des restrictions sanitaires alors en vigueur.

Ces règles n'autorisaient que la participation d'un nombre très restreint de nageuses et de nageurs (sur des critères précis de temps). **Le nageur de l'Asec ne répondait pas à ces critères.**

Ses temps ont ensuite été effacés des résultats et un courrier de rappel des règles avaient été envoyés à l'Asec.

Julie Abel indique : "il faut le (Antoine Le Goff – ndlr) convoquer il a des comptes à rendre (sur l'intrusion dans Extranat pour les interclubs -ndlr)

Plusieurs participant.e.s notent que le règlement intérieur de la ligue ne prévoit rien au sujet de ce type de faits "puisque un incident de ce genre ne s'est jamais produit jusqu'à présent"

Pierre Debast dit qu'il faut envoyer un courrier à la fédération "pour avoir un éclairage juridique".

Julie Abel estime que "la fédération a été très souvent sollicitée par la ligue au cours des derniers mois", que "cel fait beaucoup" et que dès lors "la sollicitation de la ligue doit arriver en dernier recours"

Dominique Dervillier demande que le président de la ligue adresse un courrier à Laurent Bordier, président de l'Asec pour :

- rappeler les faits
- demander quelles sont les éventuelles mesures conservatoires déjà prises par le club pour sanctionner les faits qui, selon les affirmations de Thierry Goupil, vice-président du club, auraient été commis par Antoine Le Goff
- convoquer le président de l'Asec et Antoine Le Goff à la ligue pour qu'ils s'expliquent sur les faits

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des participant.e.s.

Le courrier sera envoyé très **rapidement et en tout cas avant la tenue du Meeting de l'océan Indien qui aura lieu au Port du 28 au 30 décembre 2021 inclus.**

Pour l'immédiat, sur demande de Samuel Idmont, les codes Extranat seront changés. Des codes à usage unique seront donnés à chaque club organisateurs de compétition et ensuite supprimé.

A titre conservatoire, le CTS a mis en œuvre dès qu'il a été informé de l'intrusion.

Sur proposition de Mahdia Benhamla, Guilène Faubourg est nommée à l'unanimité des participant.e.s déléguée informatique de la ligue.

Elle suivra la formation informatique dispensée le 28 janvier 2021 par Etienne Vergnault et sera présente en régie lors des compétitions.

Guilène Faubourg souligne qu'elle ne pourra pas être présente à toutes les compétitions. Le président indique qu'il demandera à Yannick Tsia-King- Fung (NSDR) de suppléer Guilène Faubourg en tant que déléguée informatique de la ligue.

Mahdia Benhamla indique qu'elle fera une demande similaire à Patrick Dijoux (LJN).

Le président annonce qu'il a demandé à Julie Abel d'être la référente de la commission natation course qui travaillera en lien avec l'ETR. Julie Abel a accepté ce poste

2 - Point sur l'organisation du meeting de l'océan Indien

Les points suivants sont actés :

- Julie Abel ira récupérer Anna Egorova et Damien Joly à l'aéroport
 - la bâche des partenaires va être refaite
 - six plaques six tentes, dix bancs et 40 chaises seront récupérés au NSDR et/ou l'Asec le lundi 27 janvier par le président
 - Dominique Dervillier se charge de fournir 70 repas (sandwiches et boisson) par jour, les viennoiseries et le café pour les officiels et les bénévoles
 - les médailles sont présentées sur un plateau aux nageuses et nageurs qui les mettront eux-mêmes autour de leur cou
 - le pot du deuxième soir prévu pour les officiels, les bénévoles, président.e.s et entraîneur.e.s ne pourra pas avoir lieu en raison des restrictions sanitaires
- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h15

**La secrétaire générale
Mahdia Benhamla**



ANNEXES

Annexe 1 – Extrait du PV du CD du jeudi 18 novembre

"Mahdia Benhamla expose l'incident concernant le prise de main induite sur la compétition "Interclubs" avec notamment le change de la date de fin des engagements/

La Jeanne Ouest Natation (LJON), gestionnaire de la compétition, n'a plus eu "la main" sur Extranat après cette intervention non autorisée d'un tiers le mercredi soir 17 novembre

La Jeanne a informé le CTS de cette situation dès le mercredi soir.

Le CTS rappelle que plusieurs clubs ont les codes. Il n'y avait jamais eu de problème jusqu'à présent.

Le CTS a supprimé tous les accès aux clubs. Chaque club gestionnaire sera autorisé à "entrer" sur Extranat pour la compétition qu'il organise et ce code unique sera ensuite supprimé

Mahdia Benhamla se dit extrêmement choquée par ces faits "qui jettent le discrédit sur la gestion des compétitions"

"D'autres clubs ont été choqués par cette attitude. C'est irrespectueux ce n'est pas fair play. Beaucoup de clubs se sont rendus compte de la manipulation" indique le CTS

Mahdia Benhamla précise que le CA de la Jeanne ne s'est pas encore réuni pour examiner ces faits. "Il y aurait de quoi porter plainte, la personne qui s'est livrée à cette manipulation n'est visiblement pas très calée et elle pourra être facilement identifiable"

"Cela nous a servi de leçon et cela ne se reproduira plus", insiste le CTS"

Annexe 2

Re: CODIR du 07 décembre 2021

Thierry Goupil lun. 6 déc. 16:39 (il y a 6 jours)

À Secrétariat-Ligue, henri, moi, Flore, Julie, F, Marc, valerie, Dominique, Guilène, samuel, docteur, pierredebast, Franck, Caroline-CRNREUNION

Bonjour a tous,
cette fois, je ne pourrais pas être présent. les deux précédentes convocations sur le même sujet, j'étais disponible, mais là je ne peux pas.

Monsieur Henri Fontaine Président de la Ligue de Natation de la Réunion,

concernant ce qui nous freine, il nous faut remettre en place la commission de discipline, pour se donner les moyens de notre action.

concernant les modifications faites sur extranat . puisque d'après le comité directeur de la ligue, elles n'ont pas avantage les nageurs de l'asec, il n'y a pas tricherie. alors pourquoi antoine legoff a t'il fait ces modifications, il faudra qu'il nous l'explique. dans tous les cas, même s'il a pu mettre en évidence des irrégularités dans l'organisation, la compétition étant sous la responsabilité de la ligue, il aurait du prévenir le juge arbitre. (mais, est il connu de tous avant la compétition).
ou le responsable compétition de la ligue, (mais... il n'y en a plus).
a défaut, il aurait du prévenir le président.
en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en faisant des modifications lui même. je propose que la commission de discipline statue.

mais il y a eu un autre incident concernant les interclubs.
sous prétexte de reunion technique, Frederic Delmotte entraineur de la jeanne natation, a réuni entraineurs et présidents de clubs pendant les interclubs . c'était en fait, un tribunal populaire, dont il fut le procureur, demandant le déclassement de l'asec pour cause de tricherie. le comité directeur de la ligue ayant décidé que les nageurs n'ont pas triché, il s'agit donc de propos diffamatoires. plusieurs entraineurs et présidents témoins, ont été choqué par ce qui s'y est passé.
si Frederic Delmotte était témoin d'anomalies pendant la gestion d'extranat, il devait prévenir le juge arbitre s'il le connaissait , ou le responsable compétition, (mais il n'y en a pas), ou le président, car comme discuté avec fred au dernier cd, c'est la ligue qui est organisatrice et responsable de la compétition.
en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en mettant en place lui même un tribunal et en plus diffamer publiquement un club. je propose que la commission de discipline statue. (pour mémoire, on notera que le président de la ligue était là, et a laissé faire).

les nouveaux entraineurs arrivés de métropole ont été stupéfaits par ce qu'ils ont vu, notre réputation est faites.

les entraineurs de l'asec nous ont dit leur crainte d'aller a nouveau en compétition au Port, ils en ont marre de se faire diffamer . si nans mazellier,(7' temps au ranking du 50 mètres NL) est interviewé par les journalistes a l'occasion du meeting, et qu 'il explique que son entraineur n'est pas la parce que lui et son club se sont fait diffamer par l'entraineur du Port à la dernière compétition au Port, ça va jeter un froid.

la ligue a un problème, trouvez une solution pour que les événements qui se sont passés aux interclubs ne se reproduisent pas, et rassurez nageurs et entraineurs.

ne rien faire, c'est laisser la situation continuer à se dégrader.

choisir de juger l'un et pas l'autre, c'est ne pas s' élever au dessus des clubs, et aggraver les conflits.

juger les deux, intrusion illégale sur extranat pour l'un, diffamation publique lors des interclubs pour l'autre. c'est affirmer l'autorité de la ligue, et les renvoyer dos à dos, en lançant un message très clair, "c'est a nous de régler les problèmes, pas a vous ».

ceci est une demande personnelle en tant que membre du comité directeur de la ligue, et une demande officielle de l'Asec Natation Saint Paul.

Thierry GOUPIL

Vice-président | ASEC Natation St Paul La Réunion

site: asecnatation.comiti-sport.fr

email: asec.natation.direction@gmail.com